

L'entrée à l'École d'Orthophonie n'est accessible que par **la seule voie du concours**. Aucune dérogation n'est possible quelque soit le cursus antérieur validé.



Inscription au concours d'entrée 2017

Les inscriptions se font uniquement en ligne. Elles se dérouleront à partir du **5 décembre 2016 jusqu'au 1er février 2017**.

Pour déposer votre candidature, cliquez sur le lien <http://concours-orthophonie.unice.fr/> (<http://concours-orthophonie.unice.fr/>)

Date du concours d'entrée 2017

Le concours se déroulera le **vendredi 10 mars 2017**

Modalités d'admission

Seuls sont autorisés à présenter ces épreuves de sélection, les candidats ayant fourni :

- Soit une photocopie du diplôme du baccalauréat : pour les candidats titulaires du bac
- Soit un certificat d'inscription au Baccalauréat pour la session 2016 ou un certificat de scolarité sur lequel figure la mention "inscrit(e) en classe "Terminale de l'intéressé(e)" : pour les candidats inscrits en classe de Terminale
- Soit une photocopie d'une équivalence (Diplôme d'Admission aux Études Universitaires) : pour les candidats titulaires du DAEU

Convocations

• Épreuves écrites

Vous recevrez par mail votre **convocation** dès la validation de votre demande d'inscription et de la réception de votre paiement.

Vous recevrez également :

1. un plan pour vous rendre sur le lieu indiqué sur votre convocation
2. le règlement du déroulement des épreuves écrites de sélection au concours d'entrée
3. une note d'informations de l'AFON (Association des Futurs Orthophonistes de Nice)

Vous devrez présenter votre **convocation** avec votre **carte d'identité** le jour du concours.

Vos nom et prénoms figurant sur votre convocation doivent être strictement identiques à ceux inscrits sur votre carte d'identité.

• Épreuves orales

Les candidat(e)s admissibles recevront une convocation individuelle, par mail.

Un audiogramme datant de moins d'un an, établi par un médecin O.R.L., dûment daté, signé et tamponné par le médecin devra être présenté.

Les candidat(e)s non admissibles aux épreuves orales recevront par mail leur relevé de notes. En cas de note éliminatoire à l'épreuve de dictée, les autres épreuves ne sont pas corrigées, conformément au règlement du concours.

Nombre de places offertes pour la session 2016

Le nombre de places offertes au concours est fixé par **Arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000029347207&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id>).

Il est de **32 places**, pour le **concours 2016**.

Pour information, il y avait :

- pour le concours 2011, 728 candidats effectivement inscrits et 32 places disponibles.
- pour le concours 2012, 728 candidats effectivement inscrits et 32 places disponibles.
- pour le concours 2013, 927 candidats effectivement inscrits et 32 places disponibles.
- pour le concours 2014, 837 candidats effectivement inscrits et 32 places disponibles.
- pour le concours 2015, 819 candidats effectivement inscrits et 32 places disponibles.

Épreuves du concours

(Sous réserve de modifications éventuelles)

• Épreuves d'admissibilité

- 1 - Dictée
- 2 - Vocabulaire
- 3 - Épreuve de réflexion
- 4 - Synthèse de document
- 5 - Dissertation

• Épreuve d'admission

- 1 - Lecture suivie d'un commentaire de texte et de questions diverses

Annales des concours précédents

Vous pouvez vous procurer les **Annales** des sessions 2013, 2014 et 2015 :

- **Soit par demande écrite** en y joignant :

- une **enveloppe format A4** (23cm x 32 cm minimum) libellée à vos nom et adresse et timbrée à 3,02 Euros
- **et un chèque daté et signé de 5 Euros** à l'ordre de "Régisseur de recettes de la Faculté de Médecine de Nice"

- **Soit au secrétariat du Département d'Orthophonie**